

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 6 novembre 2017

Objet

**Aménagement de la
Place de la
République – clôture
autorisation de
programme et
crédits de paiement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 octobre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY (délibérations 1 à 23), M. IGLESIAS,
Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT,
Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO
SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA,
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT,
M. CALT, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY (délibérations 24 et 25 plus Motion) à M. PUYOBRAU
Mme MILLORIT à Mme COLLIN - Mme LARUE à M. LERAUT
Mme FEURTET à M. ROBERT - Mme VELU à M. CALT**

M. IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que la Ville avait approuvé un programme d'aménagement de la place de la République, espace de la plaine de Floirac jouxtant la ZAC des quais, et approuvé le principe d'une APCP pour un montant de 75 000 euros.

Considérant que la mise en place de la loi MAPTAM a permis de clarifier le foncier de cet espace. En effet, l'ensemble de la place de la République est intégrée au domaine public métropolitain et non sur le domaine public floiracais. Ceci conduit :

- A reconsidérer l'identité du maître d'ouvrage pour cette opération, de compétence métropolitaine, et
- A confier la planification et la réalisation du programme d'aménagement aux services métropolitains.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 25 octobre 2017,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE la clôture de l'APCP -Aménagements Place de la République.

PRECISE que la planification et la réalisation du Programme d'Aménagement est confiée aux services compétents de Bordeaux Métropole.

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 novembre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU